

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 45
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET :

Modification de la composition de la commission consultative intercommunale des services publics locaux

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAEHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du 10 février 2017, le conseil communautaire avait créé une nouvelle commission consultative intercommunale des services publics locaux.

Par la suite, la composition de cette même commission consultative avait dû être modifiée, par une délibération du 25 septembre 2018, après la démission de Monsieur Maurice RICARD, du conseil municipal de la Commune de Sigoyer.

Enfin, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance ayant appris la démission de Monsieur Albert GAYDON, Maire de la Commune de La Saulce ; il convient d'envisager, dès à présent, son remplacement, dans ladite commission consultative.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1413 - 1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016, créant la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 février 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2018 ;

Vu la lettre démission de Monsieur Albert GAYDON reçue en Préfecture en date du 26 novembre 2018.

Il est proposé au conseil communautaire :

- Article 1 : de conserver les 6 représentants des associations locales suivantes :

- L'AFOC des Hautes-Alpes.
- L'ASSECO CFDT.
- Le Comité Local de la Croix Rouge Française.
- L'INDECOSA CGT.
- "Que choisir" des Hautes-Alpes.
- L'U.D.A.F des Hautes-Alpes.

- Article 2 : de désigner le remplaçant de Monsieur Albert GAYDON, au sein de la commission consultative intercommunale des services publics locaux ;

- Article 3 : de procéder à cette désignation parmi les candidats proposés, par vote à main levée ;

- Article 4 : de toujours autoriser Monsieur le Président, à saisir la commission consultative intercommunale des services publics locaux, pour qu'elle rende son avis sur les projets visés par le C.G.C.T.

Monsieur le Président propose la candidature de M. Bernard LONG.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

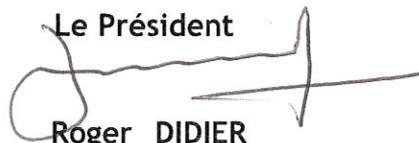
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Les membres suivants sont donc désignés pour représenter le conseil communautaire à la commission consultative intercommunale des services publics locaux, parmi lesquels Monsieur Bernard LONG, en remplacement de Monsieur Albert GAYDON :

- M. François DAROUX
- M. Jean-Pierre MARTIN
- Mme Sarah PHILIP
- Mme Monique PARA
- M. Maurice MARCHETTI
- M. Francis ZAMPA
- Mme Aïcha-Betty DEGRIL
- Mme Raymonde EYRAUD
- M. Joël REYNIER
- Mme Marie-José ALLEMAND
- M. Bernard LONG
- Mme Marie-Christine LAZARO
- M. Daniel BOREL
- M. Jean-Pierre TILLY
- Mme Monique PARA-AUBERT
- M. Rémi COSTORIER
- M. Jean-Michel ARNAUD
- M. Philippe BIAIS
- M. Serge AYACHE
- M. Roger GRIMAUD

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2019

Affiché ou publié le : 25 MARS 2019